

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DASES 1414 G** Subvention et convention avec l'association Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker (12e).

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention annuelle avec l'association Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker pour mener des actions de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics d'une part, et pour mettre en place des groupes de remobilisation des jeunes en surpoids d'autre part ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker (226) ayant son siège social situé 34, rue Picpus (12e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 29.550 euros au titre de l'année 2014.

Article 2 : Cette dépense sera imputée selon les modalités suivantes :

- 25.000 euros au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 au titre des actions de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics (2014\_07283).
- 4.550 euros au chapitre 65, rubrique 429, nature 6574, ligne DF 34005 au titre de Paris Santé Nutrition pour mettre en place des groupes de remobilisation de jeunes en surpoids (2014\_07282).